Forum: Trucs en vrac

Topic: les derniers souffles de Hadopi

Subject: Re: les derniers souffles de Hadopi

Publié par: Wullfk

Contribution le : 22/05/2020 19:03:50

Citation :

Rsogno a écrit:
Bonjour,
La lecture attentive de la décision du Conseil Constitutionnel permet de dégager la portée ci-après : la décision précise l'étendue du droit de communication d'Hadopi; celle-ci ne peut se procurer, auprès des fournisseurs d'accès à internet, que l'identité, l'adresse postale, l'adresse électronique, ainsi que les coordonnées téléphoniques d'un abonné suspecté de téléchargement illégal, mais toutes les autres données, dont celles des connexions des intéressés sont exclues du droit de communication.
Hadopi n'est pas morte, elle bouge encore, mais plus faiblement.

A suivre
Sauf que pour pouvoir avoir l'identité, l'adresse postale, l'adresse électronique, ainsi que les coordonnées téléphoniques d'un abonné il faut bien une raison , et c'est justement les connexions internet, sans cela la raison même de l'utilité d'Hadopi ne vaut plus rien.

Les connexions d'un abonnée est la clé de voûte d'Hadopi, sans cet élément je ne vois pas ce qu'ils peuvent faire.

Je sais de quoi je parle, mon grand fiston (21ans) à eux la malheureuse idée il y a 3-4 ans de télécharger simplement deux films via le P2P (eMule) et ça n'a pas loupé, j'ai reçu à mon nom (logique c'est moi le propriétaire de la ligne) le fameux courrier d'avertissement pour téléchargement illégale, sachant que ça ne pouvait pas être moi, j'ai tout de suite compris que c'était mon fils, après avoir eux une explication avec lui, je lui demandé expressément de supprimer les 2 films télécharger, et lui simplement montrer comment le plus légalement passer sous les radars d'Hadopi.

In fine il télécharge toujours des films, mais c'est complètement transparent aux yeux d'Hadopi, et ils peuvent continuer à jouer à la belote en attendant un nouveau pigeon.